

Dossier du BHI No. S3/8152

<p>LETTRE CIRCULAIRE 3/2003 9 janvier 2003</p>
--

PRINCIPES DE LA WEND
Règles additionnelles proposées

DIRECTIVES POUR L'ETABLISSEMENT DE LIMITES
EN MATIERE DE PRODUCTION D'ENC

Rectificatif à la lettre circulaire du BHI 58/2002 du 30 novembre 2002

Référence: LC du BHI 58/2002 du 26 novembre 2002.

Monsieur le directeur,

La lettre circulaire mentionnée en référence communiquait une proposition de règles additionnelles aux principes de la WEND (annexe B à la LC 58/2002) visant à l'établissement de limites en matière de production d'ENC. Elle comportait également, en annexe C, une proposition de directives pour l'établissement de limites en matière de production d'ENC à petites échelles, pour examen par les Commissions hydrographiques régionales.

Des discussions organisées, à ce sujet, entre la France et l'Australie ont permis d'améliorer le libellé de cette proposition de directives. Nous vous prions de bien vouloir trouver, jointe à la présente lettre circulaire, une " Annexe C (révisée) à la LC 58/2002 ". Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir tenir compte de cette annexe C révisée pour l'envoi de leur réponse à la LC 58 /2002.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction

(original signé)

Contre-amiral Kenneth BARBOR
Directeur

PJ: : Annexe C (révisée) à la LC 58 2002 du BHI

Annexe C (Révisée) à la LC 58/2002 du BHI

**DIRECTIVES POUR L'ETABLISSEMENT DE LIMITES
EN MATIERE DE PRODUCTION D'ENC A PETITES ECHELLES**

Pour examen par les Commissions hydrographiques régionales

Proposition de la France

1. Aux petites échelles [généralement inférieures à 1:2 000 000 mais à ce propos voir également la note (b)] le pays producteur de la carte papier INT est également le pays producteur de l'ENC.
2. Etant donné qu'il ne peut y avoir de chevauchement dans la couverture ENC, les pays voisins producteurs de cartes INT doivent convenir de limites communes en matière de production d'ENC dans les zones de chevauchement partiel apparaissant sur les cartes papier INT adjacentes.

Notes:

- (a) *Il est généralement recommandé que les droits commerciaux concernant les ENC à petites échelles produites conformément à cette directive soient attribués aux pays producteurs d'ENC (pas de droits d'auteur pour les autres SH).*
 - (b) *L'échelle limite (1:2 000 000) retenue dans cette directive peut être assouplie quand, dans une zone déterminée et à une échelle de compilation particulière, l'étendue des eaux relevant de la juridiction nationale du pays est si réduite qu'il est plus commode que l'un des pays adjacents produise la couverture ENC des deux pays. Toutefois, cela doit être convenu par l'ensemble des pays concernés.*
-